



Harcèlement au travail

Par Arthur1618

Bonjour,

Je suis boucher dans la grande distribution. Les relations avec mes supérieurshierarchiques (un en particulier) sont conflictuelles. Pour commencer j'ai été embauché comme second boucher au sein du magasin. Après vérification de mon contrat ce n'est pas le cas. Puis quelq'un d'autre à été embauché à ce poste. Cette même personne occupe désormais le poste de responsable suite à la démission du précédent responsable.

Je n'ai pas été promu malgré mon ancienneté (2 ans.)

Un nouveau prend donc la place de second. Cette même personne pratique un harcèlement à mon égard pour que je démissionne.

Que faire ?

Merci

Par morobar

Bonjour,

Après vérification de mon contrat ce n'est pas le cas

En clair cela veut dire quoi exactement ?

Votre contrat doit stipuler un certain nombre de renseignements, dont votre qualification et le poste de travail.

Que faire ?

Tout d'abord vous demander franchement pourquoi un autre salarié a été préféré.

Puis demander à votre hiérarchie ce que vous auriez dû faire pour mériter la promotion.

Enfin ce n'est pas le tout de baptiser une situation de harcèlement, il faut consolider les situations et actes qualifiables comme tels.